

DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES DANS LA COOPÉRATION CANADIENNE : PRINCIPAUX CONSTATS ET PISTES D'ACTION COLLECTIVE

■ Rita Soares Pinto

Boursière de la Fondation Walter et Duncan Gordon

Chargée de programme Égalité entre les sexes à Oxfam-Québec

La conférence « Droits des femmes et égalité entre les sexes dans la coopération canadienne : défis et perspectives » a été un point culminant d'un projet plus vaste de recherche et de mobilisation, réalisé avec l'appui de la Fondation Walter et Duncan Gordon⁴⁵. Je présente dans ce texte les principaux constats, recommandations et pistes d'action collective qui découlent de ma recherche réalisée au Canada et au Mali et des échanges qui ont eu lieu lors des deux journées de conférence⁴⁶.

Les recommandations et pistes d'action sont sous-divisées en quatre catégories selon qu'elles concernent :

- I. L'ensemble des acteurs de la coopération canadienne, et notamment l'ACDI et les organismes de coopération internationale (OCI);
- II. Spécifiquement l'ACDI;
- III. Spécifiquement les OCI québécois et canadiens;
- IV. Les relations entre les acteurs de la coopération canadienne.

I. Au niveau de l'ensemble des acteurs de la coopération canadienne, et notamment de l'ACDI et des OCI:

1. Malgré certains progrès réalisés au cours de la dernière décennie, le bilan est plutôt mitigé quant à l'intégration de l'égalité entre les sexes et la promotion des droits des femmes dans la coopération canadienne. Des efforts importants doivent être déployés par l'ACDI, les OCI et tous les partenaires de la coopération canadienne pour concrétiser leur engagement pour l'égalité entre les sexes et l'avancement des droits des femmes.

Les études et évaluations mettent systématiquement en exergue l'écart existant entre, d'une part, les engagements pris au niveau des politiques et des discours et, d'autre part, la pratique des organisations et de l'ACDI. Ce bilan nous force à repenser nos actions et nos pratiques organisationnelles et appelle à un renouvellement de l'engagement pour l'égalité entre les sexes de la part des différents acteurs de la coopération canadienne.

⁴⁵ Pour plus d'informations sur le projet : <http://www.gordonfn.org/resfiles/RSoaresPinto.htm>

⁴⁶ L'auteure remercie chaleureusement Joanna Kerr pour ses conseils et les réflexions partagées tout au long de la recherche ainsi que Fréda Thélusma et Sylvie Perras pour leurs commentaires judicieux lors de la rédaction de ce texte.

2. L'évolution qu'a connue l'aide internationale ces dernières années et en particulier le contexte peu favorable aux droits des femmes et à la promotion de l'égalité entre les sexes, tant au Canada qu'au niveau international, posent de nouveaux défis et appellent à un renouvellement des stratégies et des pratiques, notamment en termes de dialogue politique et de financement.

Il est fondamental que les organisations et les militants et militantes pour les droits des femmes fassent preuve de créativité et développent de nouvelles façons de faire pour surmonter les défis – anciens et nouveaux - et être en mesure de mieux saisir les opportunités offertes par la nouvelle architecture de l'aide internationale et la politique d'aide canadienne. Une solide capacité d'analyse politique et de réflexion critique sur les tendances du contexte mondial et canadien, éclairée par une vision stratégique et par l'établissement de liens étroits avec des militants et militantes et avec les communautés à la base sont des ingrédients fondamentaux pour une action efficace. De plus, en ces temps de crise, il importe que l'analyse contextuelle prenne en compte les effets de la crise financière et économique, de la crise alimentaire et des changements climatiques sur les conditions des femmes et l'aggravation des inégalités de genre.

3. Il apparaît avant tout urgent de redonner un caractère politisé à nos actions et nos discours et de clarifier la vision du changement social et du changement des relations de genre que nous voulons insuffler à travers nos actions.

Nous devons recentrer nos actions autour d'une conception de la coopération internationale qui en fait un instrument de changement social, afin qu'effectivement, nous soyons en mesure d'éradiquer la pauvreté et les injustices sociales tout en construisant un monde plus égalitaire pour les femmes et les hommes. Cette vision devra être construite de pair avec nos partenaires du Sud ainsi qu'en étroite collaboration avec les mouvements de femmes et s'enraciner dans les contextes locaux spécifiques.

4. Il est essentiel que nous investissions dans des stratégies audacieuses pouvant s'attaquer aux causes mêmes de la pauvreté vécue par les femmes ainsi que des violences faites aux femmes et des inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes.

De plus, il est indispensable de lier ces questions à d'autres combats pour la justice économique et sociale. Cette volonté de s'attaquer aux causes doit éclairer l'ensemble de nos interventions : que ce soit celles visant l'autonomisation économique des femmes, celles visant le leadership des femmes et leur autonomisation politique, celles visant l'éducation, la santé sexuelle et reproductive, la lutte contre les violences, etc.

5. Les approches en vigueur pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes doivent être revues, politisées et réappropriées par les différents acteurs de la coopération canadienne. La dimension politique de ces approches doit être replacée au cœur de celles-ci et ce, de façon à contrecarrer la tendance observée à la bureaucratisation, à la technicisation et à la dépolitisation de ces approches.

De plus en plus de voix attirent l'attention sur le potentiel de l'approche fondée sur les droits pour recadrer le travail des organisations dans un sens permettant davantage la transformation des relations de pouvoir, l'émancipation et l'inclusion; d'autres mettent l'emphase sur l'importance de ramener l'analyse féministe au cœur des politiques, des programmes et au sein des organisations elles-mêmes.

6. Les investissements en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes n'ont pas suivi les énoncés de politiques, ni les engagements pris par l'ACDI et les OCI. De nouvelles approches pour le financement sont nécessaires, et notamment, une meilleure articulation entre les moyens affectés aux projets spécifiques en matière d'égalité entre les sexes et les moyens affectés à l'approche transversale.

L'articulation de ces deux stratégies, bien qu'inscrite dans le Plan d'action de Beijing, a été souvent mal interprétée. Dans la pratique, cela s'est traduit au cours de la dernière décennie par une suprématie de l'approche transversale et par une tendance à la diminution des projets spécifiques, et ce, tant au niveau de l'ACDI que des OCI.

7. L'importance des projets spécifiques en matière d'égalité entre les sexes doit être davantage reconnue. Le financement de ce type de projets doit être accru et doit

devenir une stratégie clé de la coopération canadienne pour l'avancement des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes.

Malgré les ressources limitées affectées à ce type de projets, l'expérience a démontré qu'ils donnent les résultats les plus significatifs en matière d'avancement des droits des femmes et de lutte contre les inégalités entre les sexes. L'engagement pris par l'ACDI en 2006 d'augmenter la part de son budget spécifique devra être honoré et faire l'objet d'une reddition de compte. Les OCI devront quant à eux revoir leurs priorités de financement et la place des projets spécifiques. Si les possibilités de financement externes - et notamment de l'ACDI - influencent de plus en plus les choix des interventions des OCI, il n'en reste pas moins que les organisations disposent d'une certaine marge de manœuvre pour choisir leurs partenaires du sud, pour prioriser le type de projets et d'interventions qu'elles souhaitent mettre en place et pour leur insuffler une vision transformatrice des relations de genre.

8. L'approche transversale, quant à elle, doit être renforcée et réinventée afin de pouvoir se traduire par des résultats concrets en matière d'égalité entre les sexes et d'avancement des droits des femmes.

En effet, que ce soit au niveau de l'ACDI ou des OCI, les recherches et les expériences démontrent que, très souvent, l'approche transversale a conduit dans la réalité à un phénomène d'évaporation ou d'invisibilité des résultats. Parmi les causes à l'origine de ces phénomènes, on dénote un manque de volonté politique réelle et d'engagement pour l'égalité entre les sexes, ce qui se traduit notamment par une insuffisance de ressources financières et humaines attribuées à l'objectif d'intégration transversale du genre. De plus, l'absence ou la faiblesse des mécanismes d'institutionnalisation du genre, l'insuffisance de formations et d'outils mis à disposition du personnel, la faiblesse des processus de reddition de compte ou de système d'imputabilité, sont parmi les causes principales pouvant expliquer les limites rencontrées lors de la mise en pratique de la transversalité de l'égalité entre les sexes.

L'ACDI et les OCI doivent reconnaître que la transversalité a des coûts. Il est irréaliste en effet d'espérer que les engagements pour la promotion de l'égalité entre les sexes soient mis en œuvre de façon effective sans une allocation de ressources considérables, notamment pour développer

les connaissances, les compétences et l'engagement du personnel. Des efforts pour rendre explicites et visibles à la fois les engagements et les résultats visés par l'intégration de l'égalité entre les sexes ainsi que les ressources devant y être affectées (notamment à travers la budgétisation genre) font partie des stratégies clés qui doivent également être mises en place pour lutter contre la tendance à l'évaporation qui a caractérisé la majorité des interventions par le passé.

9. Tant l'ACDI que les OCI doivent mettre en place des efforts pour améliorer leur capacité de suivi et de reddition de compte des résultats et progrès accomplis, et ce, afin de mieux mesurer les changements et impacts générés par les projets sur la vie des femmes et des jeunes filles, notamment au niveau de la transformation des relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Ces efforts de reddition de compte devraient être mis en place dans un esprit permettant de favoriser l'apprentissage organisationnel et de renforcer le savoir collectif en matière d'égalité entre les sexes.

Il est également important d'améliorer les mécanismes et les systèmes permettant de mieux rendre compte des budgets affectés aux programmes, initiatives et activités visant l'égalité entre les sexes. En particulier, il est nécessaire de mettre en place un système permettant de mieux mesurer et faire le suivi des investissements affectés à l'approche intégrée. Ces mécanismes et systèmes de reddition de compte ne doivent pas se limiter à refléter de simples énoncés d'intention à l'étape de la conception des projets, mais doivent permettre de mesurer les efforts réellement mis en place en termes financiers ainsi que nous informer sur l'efficacité de l'utilisation des ressources pour l'égalité entre les sexes. L'ACDI et les organisations doivent par ailleurs rendre accessible l'information détaillée sur les efforts financiers qu'ils affectent à l'égalité entre les sexes.

10. Le dialogue avec les partenaires du Sud doit être renforcé de façon à construire une vision partagée des objectifs, des approches et des actions à mener en vue de l'égalité entre les sexes et de l'avancement des droits des femmes.

Pour instaurer une telle dynamique, les acteurs de la coopération canadienne doivent être davantage à l'écoute des réalités, des points de vue et des aspirations des partenaires et des populations – femmes et hommes - avec qui ils travaillent. De plus, cela implique de revoir les critères

de sélection des partenaires afin d'y inclure de façon plus systématique et explicite des objectifs d'égalité entre les sexes. En particulier, des critères minimaux doivent prendre en compte l'ouverture et la volonté des organisations de cheminer vers une plus grande intégration des questions de genre dans leur mandat et interventions. Enfin, cela requiert un engagement ferme de la part des acteurs canadiens pour inscrire l'égalité entre les sexes au cœur des relations partenariales, et notamment la mise en place d'un processus d'accompagnement innovateur fortement ancré dans les spécificités/réalités culturelles. Ceci ne peut se concrétiser que si des ressources humaines et financières suffisantes sont affectées de façon spécifique à l'objectif d'égalité entre les sexes.

11. L'importance du rôle que jouent les mouvements et les organisations de femmes du Sud dans la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes doit être davantage reconnue et appuyée.

Les organisations de femmes et les groupes de défense des droits des femmes jouent un rôle de premier plan pour induire des changements de mentalités, de comportements et de pratiques culturelles et pour la mise en place de normes et de lois plus égalitaires dans les sociétés. Cependant, malgré ce rôle important, ces organisations demeurent sous-financées tant au niveau de la coopération canadienne que de l'aide internationale et leur accès aux espaces de prise de décision et de consultation demeure faible. Leur rôle en tant qu'acteurs et interlocuteurs clés pour la construction d'un monde plus égalitaire entre les femmes et les hommes doit être davantage reconnu et appuyé par la coopération canadienne, que ce soit l'ACDI ou les organisations de la société civile canadienne. La construction d'un mouvement pour les droits des femmes fort, diversifié, multi-générationnel et profondément ancré dans sa base doit ainsi être priorisé comme une stratégie clé pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes.

II. Au niveau de l'ACDI:

12. L'Agence doit mettre en place des efforts importants pour assurer le respect et la mise en oeuvre effective et systématique de sa politique en matière d'égalité entre les sexes.

En effet, les résultats obtenus en matière d'égalité entre les sexes demeurent très variables selon les secteurs, les zones géographiques

et les partenariats. L'Agence doit s'attaquer aux nombreux obstacles et contraintes internes qui empêchent une véritable institutionnalisation du genre et qui contribuent à l'évaporation des engagements de la politique au moment de sa mise en œuvre (voir recommandation 8). Elle doit également revoir les relations établies pour l'acheminement de l'aide canadienne notamment avec les OCI, les gouvernements nationaux et les agences multilatérales, à la lumière de leur niveau d'engagement réel pour l'égalité entre les sexes et jouer davantage un rôle de levier pour l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les projets financés. L'évaluation interne de la politique en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI⁴⁷ se présente comme une occasion en or pour mettre en place les changements et réformes nécessaires à une plus grande intégration de l'égalité entre les sexes dans l'aide publique au développement canadienne.

13. L'ACDI doit revoir son engagement pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes à la lumière du contexte actuel marqué par la recherche d'une plus grande efficacité et les nouvelles modalités de l'aide.

Dans ce contexte, la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes a été affaiblie comme résultat de la pression accrue pour des résultats visibles, de la concentration de l'aide dans certains secteurs et de la tendance à l'évaporation de la politique dans les nouvelles modalités de l'aide, telles les approches programme. L'Agence doit ainsi revoir les mécanismes d'application de sa politique, construire une vision et une stratégie institutionnelles plus cohérentes et partagées et développer des connaissances pour s'adapter et agir stratégiquement dans ce nouveau contexte.

14. Le rôle central joué par la société civile – tant du Sud que canadienne – pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes doit être reconnu et ne pas être marginalisé dans le contexte actuel d'efficacité de l'aide marqué notamment par l'appui budgétaire et l'appui sectoriel. En particulier, l'Agence doit reconnaître que les organisations de femmes et celles oeuvrant pour les droits des femmes sont des alliées de choix pour promouvoir et exiger des gouvernements nationaux des politiques et plans nationaux intégrant l'égalité entre les sexes.

⁴⁷ Les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes de l'ACDI ont été rendus publics en février 2009.

L'appui institutionnel à ces organisations doit être un élément fondamental de l'aide canadienne et cet appui doit s'inscrire dans une stratégie qui favorise une plus grande démocratie et leur participation active aux débats publics. Seulement dans ces conditions, les intérêts spécifiques des femmes seront effectivement pris en compte au niveau des plans nationaux de développement et dans les programmes d'aide au développement financés par les pays donateurs et le Canada.

15. Les transformations sociales, culturelles, économiques et politiques nécessaires à l'atteinte de l'égalité entre les sexes s'effectuent sur le long terme et nécessitent des moyens matériels et humains qui doivent être renforcés.

L'Aide publique au développement a tendance à se focaliser sur des questions de contrôle, d'échéanciers serrés ainsi que sur la gestion axée sur les résultats (GAR), priorisant ainsi des changements mesurables sur le court terme au lieu des changements complexes et sur le long terme qui sont nécessaires pour être en mesure de s'attaquer aux questions de pouvoir et d'accès et de contrôle des ressources, qui sont centrales si l'on veut réduire les inégalités de genre et la pauvreté des femmes.

La vision linéaire, technique et basée sur le court terme, qui domine actuellement chez la plupart des bailleurs, ne pourra pas donner les résultats escomptés : elle doit ainsi être remplacée par une vision à plus long terme et politique qui intègre des financements plus stables et prévisibles, favorise des approches novatrices et prend en compte un certain niveau de risque.

16. En accord avec la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, l'ACDI doit inscrire son action autour de l'objectif central de réduction de la pauvreté et tenir compte des points de vue des pauvres, femmes et hommes, et des normes internationales en matière de droits de la personne.

Cette loi doit être considérée – autant par l'ACDI que par la société civile - comme un outil précieux pour réaffirmer l'engagement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne notamment en renforçant la politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes

III. Au niveau des organismes de coopération internationale (OCI) québécois et canadiens:

17. Le renforcement de la volonté politique au plus haut niveau (directions et Conseils d'administration des OCI) est déterminant pour créer un environnement favorable à l'intégration et à la priorisation de l'égalité entre les sexes dans les organisations.

En effet, les directions ont un rôle clé à jouer pour superviser de façon convenable et effective l'intégration de l'égalité entre les sexes – qui, par définition, touche les différentes structures de gestion de l'organisation. Leur rôle est fondamental pour rendre imputable l'ensemble du personnel et des personnes coopérantes vis-à-vis de leurs actions en matière d'égalité entre les sexes ainsi que pour lutter contre les éventuels obstacles et résistances qui conduisent souvent au phénomène d'évaporation cité plus haut. Le rôle clé des directions doit se concrétiser également à l'extérieur des organisations par l'appui à des actions de promotion et de dialogue politique en matière de droits des femmes et d'égalité entre les sexes.

Des initiatives collectives pour renforcer le rôle de leadership et l'engagement des directions des OCI en matière d'égalité entre les sexes doivent être mises en place et renforcées, et ce en parallèle au travail interne de plaidoyer qui est réalisé par les militants et militantes de droits des femmes auprès de leurs directions respectives. Des rencontres réunissant des directions et membres des Conseils d'administration des OCI sur le thème de l'égalité entre les sexes⁴⁸ doivent être organisées de façon à favoriser un processus d'émulation entre pairs, contribuer à renforcer le soutien actif des directions pour l'égalité entre les sexes et permettre de clarifier le rôle déterminant de levier qu'elles peuvent jouer à l'intérieur de leurs organisations. L'AQOCI, le CCCI et l'ACDI ont un important rôle de levier à jouer dans ce sens.

18. La volonté politique doit s'accompagner des changements organisationnels nécessaires, et notamment de la promotion de mesures pour développer l'équité entre les sexes au sein des structures, des procédures et de la culture organisationnelles.

⁴⁸ Le déjeuner-causerie organisé lors de la conférence, qui a réuni une trentaine de représentants des directions des OCI, d'organisations de droits humains, de l'AQOCI et du CCCI (avec la participation de l'ACDI et d'une conférencière du Sud) est un bon exemple de ce type de rencontre favorable à l'émulation entre pairs.

En effet, pour qu'une organisation puisse promouvoir de façon effective l'objectif d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, sa culture organisationnelle doit être harmonisée avec sa mission et doit se traduire par l'expression de valeurs et d'attitudes conformes de la part du personnel et de la direction, créant ainsi un environnement favorable. Les recherches et les expériences ont mis en relief la nécessité de mettre en place des efforts systématiques de changement organisationnel pour mieux institutionnaliser le genre au sein des organisations. Ces efforts doivent être déployés sur le long terme et peuvent être facilités par l'instauration de politiques en matière d'égalité entre les sexes, la réalisation d'audits genre - aussi connus sous le nom d'auto-évaluations genre - et la mise en place de plans d'action adaptés aux réalités propres de chaque organisation.

19. Le renforcement à la fois de l'engagement et des capacités du personnel en matière d'égalité entre les sexes est un pré-requis pour assurer les conditions de base permettant l'intégration effective des questions de genre.

Le manque de priorisation des questions de genre et le manque de ressources financières affectées à l'objectif d'égalité entre les sexes s'est traduit par un manque généralisé de ressources humaines spécialisées affectées au dossier. Il en résulte que, même lorsqu'il existe un engagement pour l'égalité entre les sexes, les organisations et les individus font face à un manque de connaissances et d'outils pour intégrer de façon convenable l'égalité entre les sexes dans leur mandat et programmations.

De plus, force est de constater que les expériences de formation et de renforcement des capacités ont souvent eu tendance à véhiculer une vision technocratique - mettant en vedette notamment l'utilisation de grilles et d'outils - au détriment d'une appropriation de l'approche valorisant son caractère politique.

Ainsi, il est nécessaire de revoir non seulement la quantité et la fréquence de ces formations mais également leur contenu. Elles doivent être conçues de façon à favoriser avant tout un engagement accru des individus pour l'égalité entre les sexes et à promouvoir la mise en place d'une approche à caractère transformateur, capable de réellement s'attaquer aux relations inégales entre les femmes et les hommes et aux raisons structurelles empêchant l'autonomisation des femmes. De plus, des efforts devraient être faits pour offrir des formations dont les contenus sont pertinents et adaptés aux tâches et aux mandats des différentes

personnes. La formation doit ainsi dépasser l'étape de la sensibilisation au genre et doit doter les personnes des habilités techniques nécessaires pour intégrer les questions de genre selon leurs mandats.

Allant de pair avec ces efforts de formation et de conscientisation du personnel, les organisations doivent prioriser le recrutement de personnes démontrant un engagement manifeste pour l'égalité entre les sexes et les droits des femmes ainsi que mettre en place des mécanismes d'imputabilité et de responsabilisation, ainsi que des incitatifs en vue d'améliorer la performance du personnel en la matière.

IV. Au niveau des relations entre les acteurs de la coopération canadienne :

20. Le dialogue et les alliances entre les acteurs de la coopération canadienne doivent être renforcés en matière d'avancement des droits des femmes et d'égalité entre les sexes.

Le renforcement de la qualité et de la fréquence de ce dialogue peut représenter un levier majeur pour créer un environnement favorable à l'égalité entre les sexes dans la coopération canadienne.

21. Au niveau du dialogue entre OCI, il est important de créer ou de renforcer des espaces de discussion et d'échange de pratiques permettant à la fois l'amélioration des capacités organisationnelles, l'émulation entre pairs ou le développement de stratégies collectives de plaidoyer ou de dialogue politique.

Un certain nombre d'initiatives existent (Comité québécois femmes et développement, Communauté « Genre en pratique », Réseau genre SID, Groupe sur les droits des femmes du CCCI, etc.) et doivent être renforcées pour pouvoir davantage jouer un rôle de premier plan et répondre aux défis rencontrés par les organisations et les militants et militantes pour les droits des femmes qui y oeuvrent. Les réseaux, comme l'AQOCI et le CCCI, ont un rôle important à jouer pour mobiliser les OCI autour de ce type d'initiatives concertées.

Des initiatives collectives doivent également être envisagées dans les pays où interviennent plusieurs acteurs de la coopération canadienne et

notamment plusieurs OCI. Ainsi, et à titre d'exemple, des espaces collectifs de discussion, d'échange ou de formation sur les questions de genre réunissant l'ensemble des partenaires de la coopération canadienne dans un même pays doivent être encouragés. Ces initiatives peuvent être une solution créative et concertée pour pallier le manque de ressources humaines spécialisées et de ressources financières affectées au renforcement des capacités en genre des partenaires locaux et des équipes locales.

22. Le dialogue entre l'ACDI et les organisations de la société civile, et notamment les OCI, doit être renforcé et s'inscrire dans une perspective de responsabilité mutuelle permettant de renforcer l'engagement de ces acteurs pour l'égalité entre les sexes.

Alors que l'ACDI a un rôle crucial à jouer pour exiger des OCI une application effective de la politique en matière d'égalité entre les sexes, les OCI les plus progressistes sur les questions de genre ont un rôle tout aussi capital pour susciter l'innovation et influencer le gouvernement canadien et l'ACDI à respecter les engagements internationaux du Canada pour l'égalité entre les sexes. Une plus grande ouverture de l'ACDI et la mise en place de processus consultatifs et participatifs sont des conditions fondamentales pour permettre la mise en place d'une telle dynamique de dialogue.

23. Il est primordial de renforcer et consolider les collaborations et alliances stratégiques avec une diversité d'acteurs de la société civile québécoise et canadienne, et notamment avec le mouvement de femmes, le mouvement syndical et le milieu de la recherche.

Ces liens de solidarité sont cruciaux pour insuffler une nouvelle politisation des objectifs d'égalité entre les sexes, pour renforcer le développement d'une pensée féministe critique ainsi que pour investir de nouveaux lieux de savoir et renforcer les connaissances pour l'action. De plus, ce réseautage est fondamental pour favoriser une mobilisation accrue de la société civile québécoise et canadienne et pour mieux faire entendre la voix d'une coopération internationale régie par des valeurs de solidarité, de justice sociale, de droits humains et d'égalité entre les sexes.

24. Pour atteindre ce niveau de dialogue, d'action concertée et de construction de pouvoir collectif, les différents acteurs

(OCI, autres groupes de la société civile et ACDI) doivent consacrer davantage de temps et d'énergie aux discussions structurées en face-à-face.

Ces espaces structurés de formation et de discussion sont fondamentaux pour s'entendre et pour développer une compréhension similaire du contexte politique et des stratégies, négocier les différences, coordonner l'action collective ou renforcer les synergies possibles entre différentes actions. La mise en place d'un tel processus implique la capacité de développer de nouvelles idées et une vision qui rassemblent les gens par-delà leurs différences en vue de la réalisation d'un objectif plus grand, à savoir l'atteinte de l'égalité entre les sexes et l'avancement des droits des femmes.

25. Ce dialogue doit être source d'inspiration, de créativité et de ressourcement pour les militants et militantes pour les droits des femmes. Il doit permettre de mobiliser de plus en plus de personnes à s'engager pleinement dans le mouvement pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la coopération canadienne. En particulier, des stratégies novatrices et inclusives doivent être mises en place pour impliquer davantage d'hommes.

Bien qu'alliés fondamentaux, les hommes demeurent encore minoritaires au sein de ces espaces : il faut renforcer leur nombre et l'intensité de leur implication. Une transformation de fond des stratégies est nécessaire pour que les hommes au même titre que les femmes se sentent concernés, impliqués et mobilisés pour l'objectif d'égalité entre les sexes. Il s'agit là d'un défi majeur auquel les militants et militantes pour les droits des femmes vont devoir s'attaquer dans les prochaines années et ce, tant au niveau des acteurs de la coopération canadienne, que des partenaires du Sud et des populations et communautés avec qui nous travaillons.

26. Finalement, pour bénéficier d'une réelle légitimité et crédibilité, ce travail de dialogue et de concertation entre les acteurs de la coopération canadienne doit s'accompagner d'une étroite collaboration avec les organisations et réseaux du Sud. Dans ce but, il faut contribuer à bâtir et renforcer ces réseaux, les financer et les utiliser plus efficacement.